MESSIMY
SUR SAÔNE

INFO VILLAGE

N° 113 — MAI 2018



HONNEUR AUX CONSCRITS DE LA 8 & 3

- **Vie Economique** - P 4

Echange avec les commerçants de Messimy sur Saône

-**Cap sur les Commissions Communales** - P 5 à 15

Communications, Rencontres, Finances, Sécurité, Environnement, Travaux , Bâtiments, Voirie, Scolaire

- **Vie Associative - Animations** - P 15 & P 22

Bibliothèque , école, les associations, date annonce manifestation, ...

- **Côté Pratique ... info** - P 23 à 24

Etat civil, SMICTOM, évènement, informations ...

- **A vos Plumes** - P 25

A lire ou à écrire ...

- **En Encart** - Guide SMICTOM
- Questionnaire ...

- **Conseil Municipal** - P 26 à 30

Infos Mairie

Pendant la durée de l'enquête publique du P.L.U., le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les : mardi 17 avril de de 09 heures à 12 heures ; jeudi 26 avril de 09 heures à 12 heures ; samedi 05 mai de 09 heures à 12 heures ; samedi 12 mai de 09 heures à 12 heures ; vendredi 18 mai de 13 heures 30 à 16 heures et vendredi 25 mai de 13 heures 30 à 16 heures. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Messimy-sur-Saône ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublicqueplumessimysaone@orange.fr

Informations

Prochaines séances du Conseil Municipal:

vendredi 25 mai, 22 juin à 20h30

Les réunions du conseil municipal sont publiques et tout le monde peut y assister.

Mairie horaires d'ouverture au public:

Mardi – Jeudi – Samedi

de 9 heures à 11 heures 30 et

Vendredi de 13 heures 30 à 16 heures

Tel 04.74.67.80.77 - Fax 04.74.67.94.58

mairie.messimysursaone@orange.fr

site internet : www.messimysursaone.fr

Permanence de Mme le Maire ou des Adjoints le samedi matin de 10 h à 11h30

Responsable de la publication: Yvette Badoil
Réalisation et distribution : Pierre Ruiz, Agnès Velu, Jean-Claude Mourregot, Nathalie Feltrin, Philippe Brunel.

Mise en page: Christine Brillant- Tirage en 580 exemplaires - Photo de couverture : Messimy sur Saône - Dépôt légal mai 2018 - n°113
L'Info-Village est téléchargeable sur le site de la Commune *www.messimysursaone.fr*

Le Mot du Maire



Le Conseil Municipal a voté le 23 février 2018 le compte administratif 2017. Lors de la séance du 13 avril 2018, il a été procédé, à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et le budget primitif 2018, approuvés par le conseil municipal.

Nous avons augmenté les taux d'impositions, des taxes locales directes de 1% afin d'obtenir un produit fiscal de 374 434 euros et fixé les taux de la manière suivante :

-taxe d'habitation 13.01 → 13.14

-taxe foncière bâti 13.07 → 13.20

Taxe foncière non bâti 52.60 → 53.13

Vous trouverez dans les pages suivantes une brève synthèse du budget que vous retrouverez plus complet sur le site internet de la Commune.

Les travaux du centre village avancent et nous espérons une fin de travaux pour septembre 2018.

Je voudrais dans ce numéro, faire un bref état des lieux de ces quatre années au service de toute la population de Messimy sur Saône. Nous essayons de maintenir le bien-être de chacun en réduisant les nuisances, mais sans l'implication civique de chacun, nous n'y arriverons pas.

Le centre village reprend de la dynamique, avec la construction des quatre logements par Logidia, et les trois locaux professionnels qui appartiendront à la Commune. Nous valorisons notre patrimoine naturel.

Nous avons créé des modes doux pour faire la liaison vers le centre village, ce n'est qu'un début, nous sommes partis de zéro.

Durant quatre ans, nous avons maintenu un cadre pédagogique de qualité pour nos enfants et la réforme des rythmes scolaires de qualité en faisait partie.

Nous défendons nos intérêts au sein de la nouvelle Communauté de Communes en 2013, nous avons intégré la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières puis en 2017, il y a eu fusion avec la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne. La collecte et le traitement des déchets restent jusqu'en 2020 avec le SMICTOM.

Il y a continuité avec la production d'une eau de qualité et l'amélioration des réseaux d'alimentation avec le Syndicat des Eaux de Montmerle. La gestion de l'éclairage public avec le Syndicat d'Electricité se poursuit.

Nous avons poursuivi l'entretien des équipements de la Commune, et en particulier la mise aux normes des bâtiments publics comme par exemple, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et cela se poursuivra jusqu'en 2020. Beaucoup de travail a été fait par les responsables de Commissions et je les en remercie sincèrement.

Notre village est aussi dynamisé par les associations, l'école, le sou des écoles et la bibliothèque municipale, je tiens à remercier les bénévoles.

Début avril, une belle fête des conscrits qui a permis à bon nombre d'entre nous d'oublier pendant un temps tous les tracas de la vie quotidienne.

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour offrir un moment de divertissement et de convivialité à tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous un merveilleux printemps.

Yvette Badoil

- Vie économique

Dans cette nouvelle rubrique, nous avons voulu mettre en lumière tous les artisans et commerçants … de notre village. Pour cette édition ''Printemps'' d'Info Village, ce sont les entreprises **OPTIMHOME** et **FIL & FER** qui sont sorties du tirage au sort.

OPTIMHOME est un réseau immobilier français de conseillers indépendants dont M.Favre est l'un des représentants pour le département de l'Ain.

Les valeurs de ce réseau ? Professionnalisme, Réactivité, Innovation, Audace et Humain.

Et lorsque l'on discute avec M.Favre on se rend tout de suite compte que ce ne sont pas de vains mots.

Notamment la première valeur Professionnalisme dont ce conseiller se revendique le plus, puisque grâce à son expérience dans le bâtiment associée à une culture juridique ainsi que sa passion pour l'immobilier, il est très bien placé pour conseiller ses clients.

C'est un véritable entrepreneur indépendant qui travaille de façon autonome et qui a une grande connaissance du marché local. De plus pour être sûr de mener à bien sa mission, il se limite à dix mandats en même temps de façon à les traiter chacun avec la plus grande attention. Chaque détail est important.

M. Favre est présent sur notre commune depuis une vingtaine d'années et à rejoint ce réseau depuis environ trois ans. Alors si vous avez l'intention de vendre ou acheter un bien, voire de l'évaluer vous pouvez faire appel à ses compétences…



Le saviez-vous ? A deux pas de chez vous cette petite société au joli nom de Fil & Fer vous propose de nombreux services pour vous faciliter la vie au quotidien :

Fil pour tout ce qui est des travaux de couture. Cela va de la simple retouche, ourlet de jean ou autre vêtement, à la confection de nappes, rideaux, coussins et tout autre accessoire de linge de maison. Vous pouvez fournir votre propre tissu mais mieux vaut suivre les conseils de ces professionnels et utiliser leur tissus de qualité et parfaitement adapté à l'usage de destination.

Tout cela est réalisé dans un atelier entièrement professionnel aménagé à l'intérieur de la maison d'habitation. Et là c'est le domaine de Madame !

Fer parce qu' en plus de tous ces travaux **Fil & Fer** vous propose tous travaux de repassage à des prix très intéressants. De plus : enlèvement et livraison gratuit dans un rayon de 10 km ! Pour cela c'est Monsieur qui s'y colle, en plus de l'organisation, les approvisionnements et autres tâches nécessaires au bon fonctionnement de cette petite entreprise. Car l'objectif n'est pas seulement d'offrir du service toujours plus de services, mais surtout d'apporter une prestation irréprochable de qualité et fidéliser la clientèle.

Donc plus grand oui mais *step by step !*

Alors que vous soyez particulier, professionnel, dirigeant d'association n'hésitez pas à faire appel à ce couple charmant … et en attendant rendez-vous sur leur page facebook : filfermessimy pour y voir quelques-unes de leurs réalisations.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission communication - culture - animation - jeunesse

Le repas annuel du Comité Consultatif d'Action Sociale s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse animée par Eric Anim'



Après un repas, préparé par le traiteur Bertrand B. & Fils, bien apprécié de tous, place à la danse.

Place aussi à la bonne humeur, à la joie de se retrouver et d'échanger, en mettant de côté pour quelques instants ses tracas.

Cet après-midi de rire, de danse et de bonne humeur est bien la preuve que chacun des invités apprécie ce moment convivial.

Un merci à tous les invités pour leur dynamisme, merci à l'équipe du CCAS et à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée.



<u>Rencontre avec les nouveaux habitants et bébés de l'année 2017</u>

Madame, Monsieur, que vous soyez locataire ou propriétaire, vous vous êtes récemment installé à Messimy-sur-Saône et vous vous posez diverses questions sur la commune. Il nous a donc semblé naturel de convier les nouveaux habitants à une rencontre conviviale.

Aussi, nous serons heureux de vous accueillir le **samedi 09 juin 2018 à 11 heures** en Mairie – Salle du conseil municipal.

Cette rencontre sera l'occasion de discuter du fonctionnement de la collectivité, de faire connaissance avec l'équipe municipale et de partager le pot de l'amitié.

Pour organiser au mieux cette réception, nous vous remercions de vous faire connaître auprès du Secrétariat de Mairie au plus tard le 1er juin 2018.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission communication - culture - animation - jeunesse (Suite)

FORUM le samedi 25 août

La Commission Communication - Culture - Animation - Jeunesse organise le samedi 25 août 2018 de 9 h 30 à 12 h 30 sous la Halle de Messimy sur Saône, son 3ème forum des Associations.

Nous avons pensé à vous pour participer à cette manifestation, si vous êtes intéressés merci de nous contacter pour plus de renseignements par tél 04.74.67.80.77 ou par mail : mairie.messimysursaone@orange.fr

A cette occasion une seule réunion de préparation et de réservation aura lieu le vendredi 8 juin 2018 à 20 heures en Mairie - salle du Conseil Municipal.

INVITATION A LA CEREMONIE à 11 heures au CIMETIERE

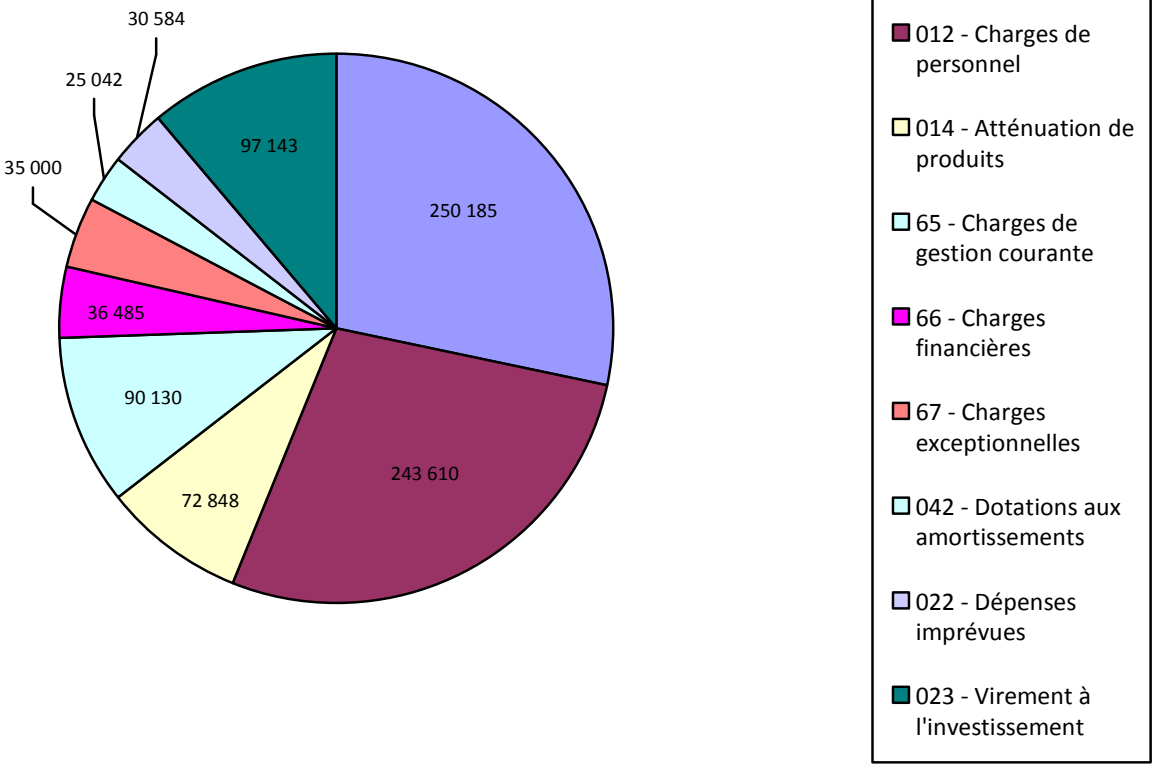


– Cap sur les Commissions Communales

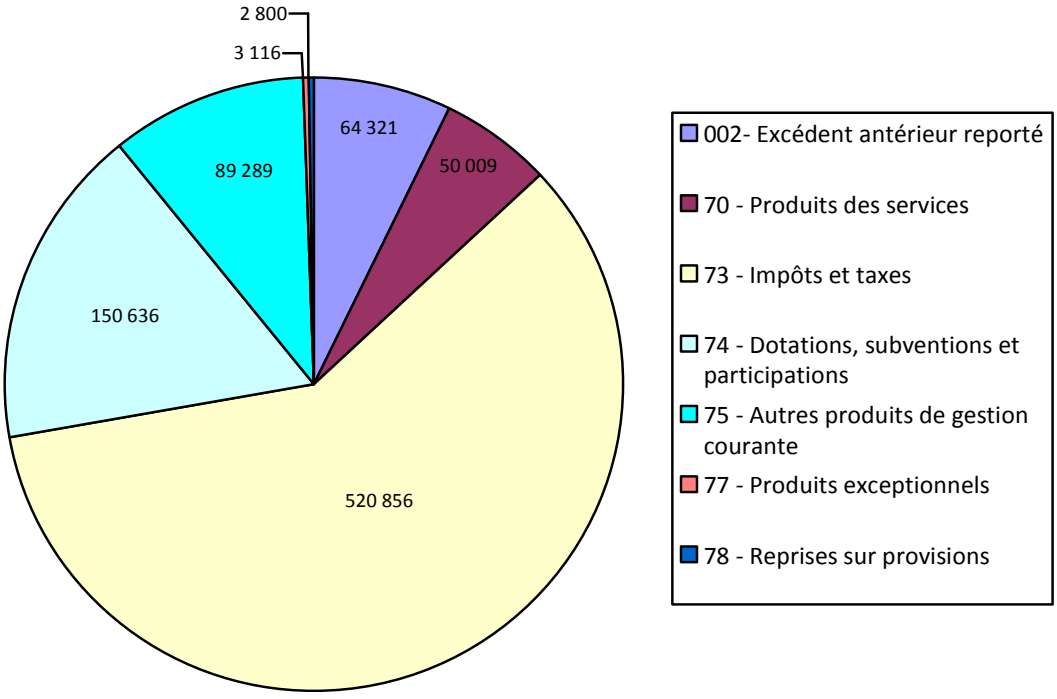
Commission finances - Nathalie Feltrin

BUDGETS 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



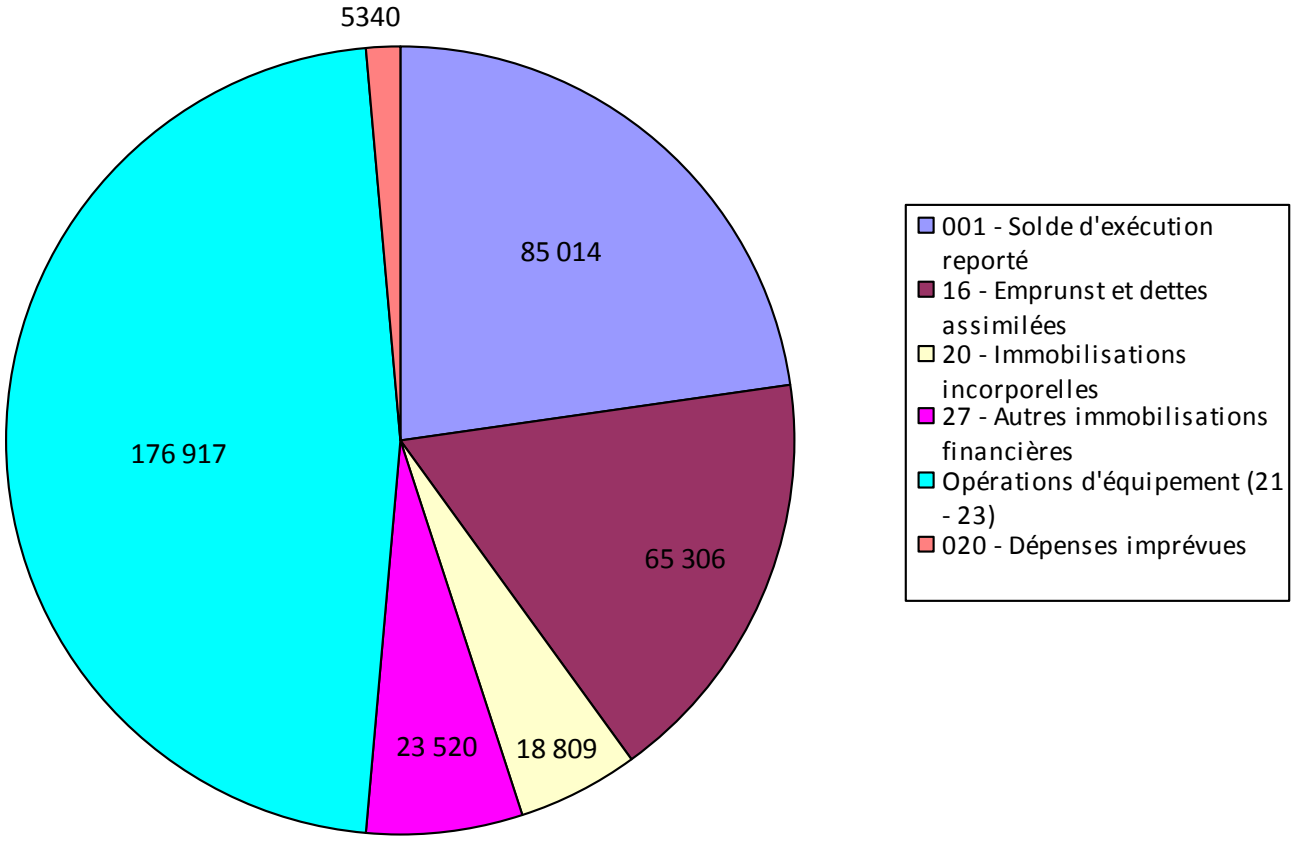
Recettes de fonctionnement par chapitre



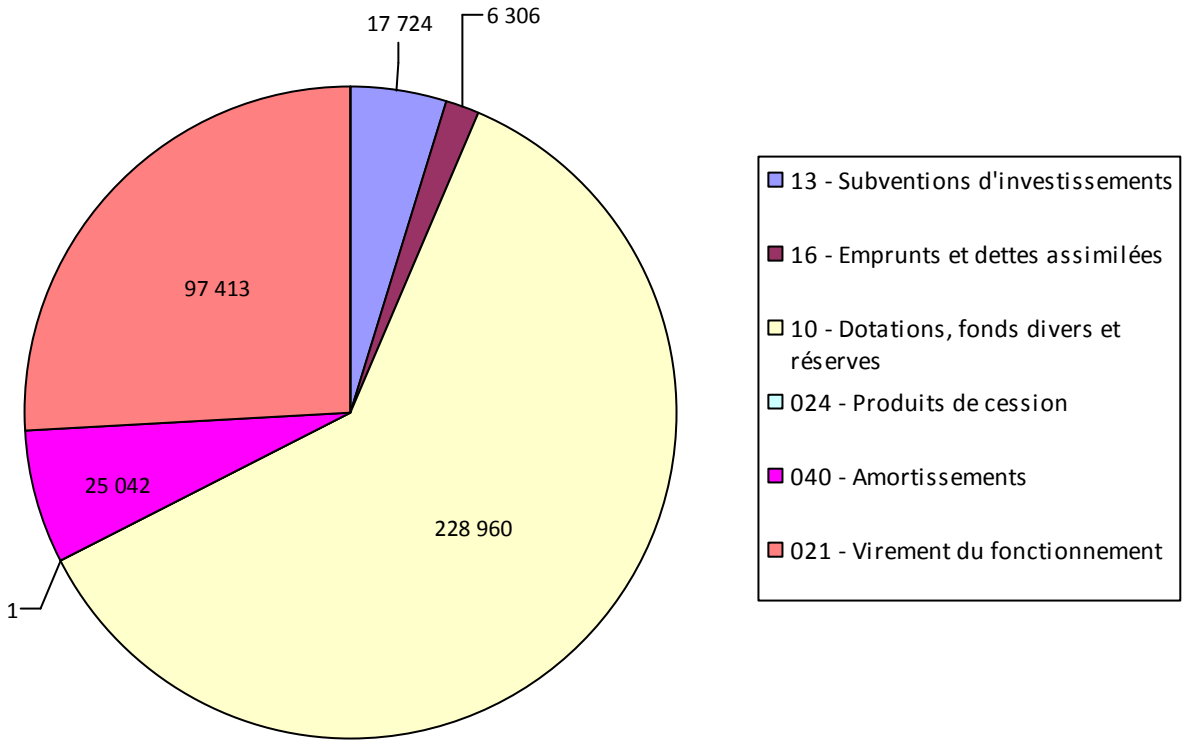
– Cap sur les Commissions Communales

Commission finances - Nathalie Feltrin (suite)

Dépenses d'investissement par chapitre



Recettes d'investissement par chapitre

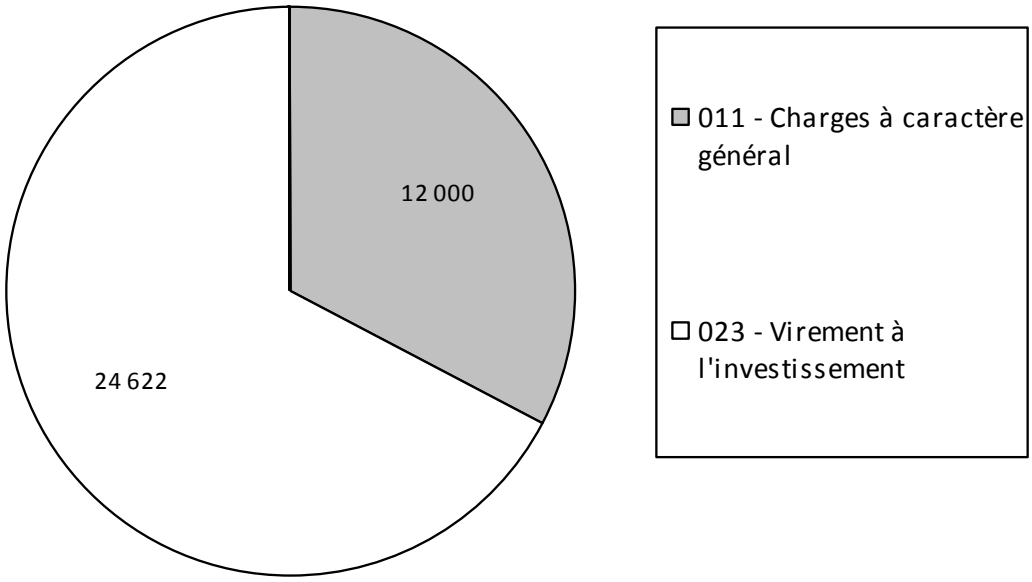


– Cap sur les Commissions Communales

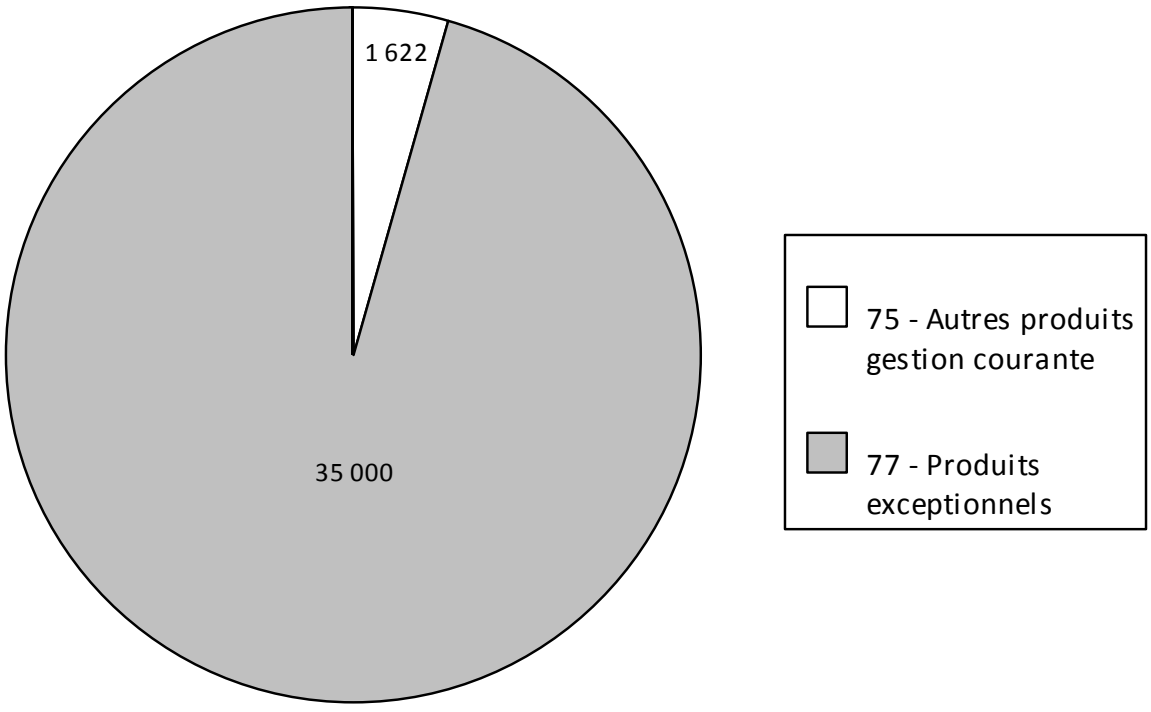
Commission finances - Nathalie Feltrin (suite)

BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



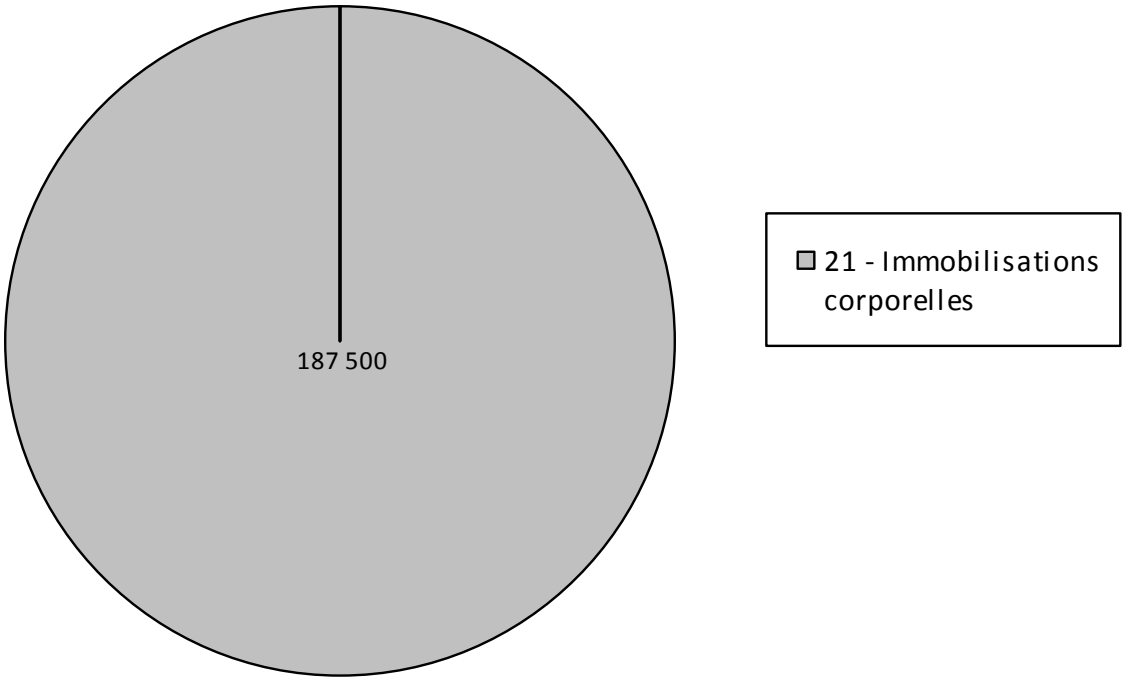
Recettes de fonctionnement par chapitre



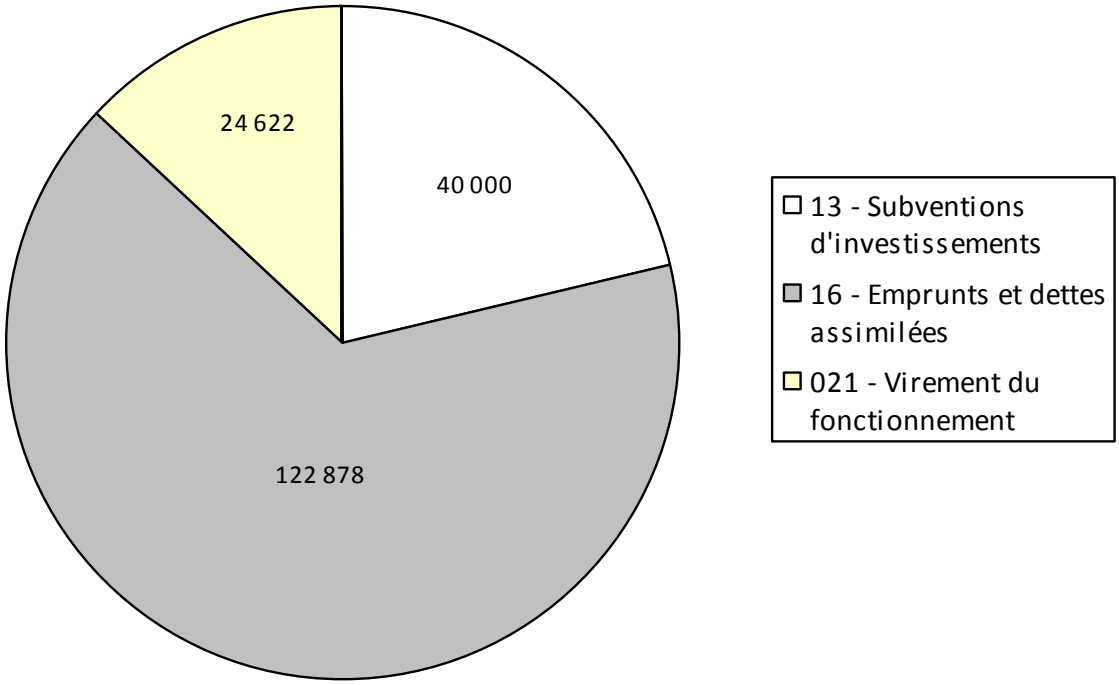
– Cap sur les Commissions Communales

Commission finances - Nathalie Feltrin (suite)

Dépenses d'investissement par chapitre



Recettes d'investissement par chapitre



– Cap sur les Commissions Communales

Commission sécurité - Pierre Ruiz



Les travaux de vidéo protection sont terminés et opérationnels.

Six cameras sont installées, secteur place de l'école, la halle, entré sud et nord du village.

Le but étant de permettre au service de gendarmerie, si besoin de complément d'enquête, de consulter les enregistrements.

Il ne s'agit pas de surveiller le moindre fait et geste de tous, mais de dissuader les personnes mal intentionnées de commettre des incivilités.

L'accès aux enregistrements est très règlementé et accessible seulement au service de la gendarmerie et à deux élus de la commune si besoin.

Commission bâtiments - Vincent Gelas

Mur terrain de pétanque avant



Mur terrain de pétanque après



2ème tranche d'accessibilité:

Mi avril les entreprises réalisent la mise en conformité des sanitaires de la salle polyvalente, et l'accès aux portes de l'église sera réalisé prochainement.



avant travaux



après travaux

– Cap sur les Commissions Communales

Commission environnement - Agnès Velu

Augmentation du nombre d'habitants, changement des modes de consommation, la société évolue et la production de déchets augmente en conséquence. **50 % de nos déchets ménagers** sont des matières premières alors que tout le monde sait qu'elles se raréfient sur la planète ! Le recyclage est apparu comme l'une des solutions dès le début des années 1990. Requalifiés comme des nouvelles matières premières, les emballages et le papier ne sont plus des déchets. Mais **sans tri** pas de **recyclage** !

De plus la revente des bennes de tri permet au SMICTOM de gagner de l'argent, et donc de **réduire le** coût de collecte des ordures ménagères... GAGNANT – GAGNANT !!

LES TULIPES DE TRI

Dans le village, des nouveaux bacs de tri ont été déposés par le SMICTOM fin 2017, ils sont très facilement accessibles à tous.

LE GUIDE DU TRI

Avec cet info village, vous aurez en encart le nouveau guide du tri et vous en aurez pris connaissance, voire appris par cœur !! Il permet de répondre à toutes les questions que l'on se pose.

Le tri se vit au quotidien, et l'on se rend compte que l'on réduit beaucoup la quantité d'ordures ménagères que l'on jette. .. Donc, moins de charges à payer !!

SITUATION CHEMIN DES FERRIERES



– Cap sur les Commissions Communales

Commission environnement - Agnès Velu (suite)

Nettoyage des bords de Saône



Journée Citoyenne

La journée citoyenne était dans l'eau en 2018….

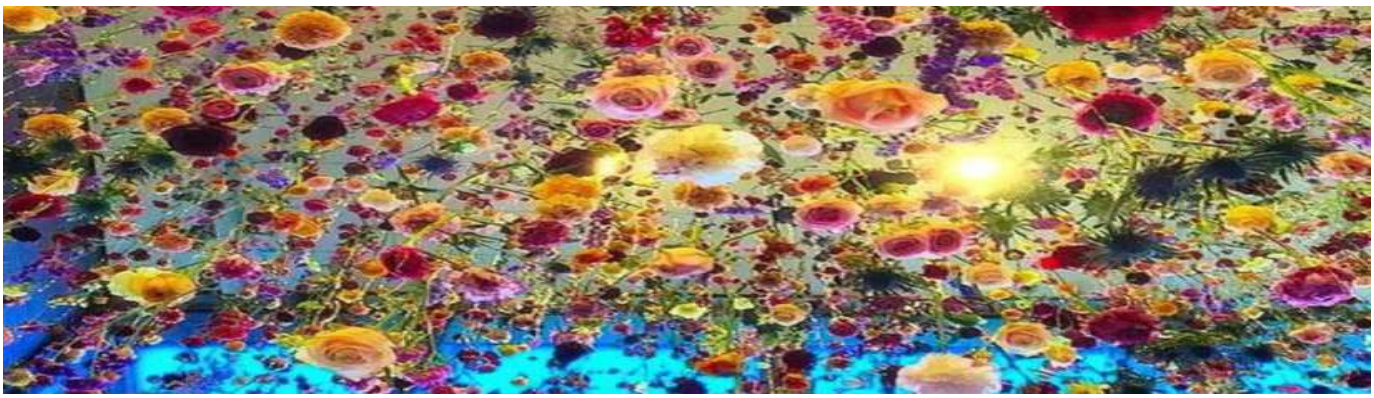
En raison de la météo qui n'était pas favorable, nous avons préféré annuler le 10 mars, et le 17… la Saône avait débordé. De plus, il pleuvait également, ce n'était pas envisageable de maintenir notre action.

Nous avons été informés que certaines personnes sont tout de même venues et ont attendu sur la place. Nous sommes vraiment désolés, et leur présentons nos excuses.

En espérant vous retrouver en 2019, en bonne forme…. Mais nous avons dans nos cartons une autre proposition : **fleurir le centre du village…**

Nous installerons les fleurs le Samedi 26 mai à 8h30 . Venez nous rejoindre, pour

Faire une pluie de fleurs



à Messimy sur Saône

– Cap sur les Commissions Communales

Commission locaux professionnels - Agnès Velu

Les travaux de l'ancienne poste

La période de travaux et de construction touchent à leur fin. Ces derniers temps, l'évolution des travaux a été très visuelle. Fin, du gros œuvre, mise en place de la charpente, pose du toit, retrait de la grue et du périmètre de sécurité, pose des fenêtres….

La Commune sera propriétaire des locaux commerciaux au rez de chaussée. Il y a 3 espaces différents.
2 sont déjà réservés et verront l'installation de 2 commerces :



une coiffeuse et un bureau d'infirmières. Le 3ème local est en recherche d'un locataire avec une personne qui a déposé une option.

Parallèlement, le changement de propriétaire de l'épicerie bar s'est mis en place. Le bar « Le détour » a assuré la vente de pain et de journaux pendant la vacance du local. L'ouverture a eu lieu sur le week end de Pâques.



Le défilé des conscrits a même pu se dérouler dans un centre de village restauré.

Les travaux vont se termineront sans doute aux alentours de mi-octobre.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission affaires scolaires - Thierry Michal

Un bilan des TAP pour la seconde période en demi-teinte

Comme à chaque fin de période nous avons effectué un bilan des animations réalisées dans le cadre des TAP. Ce bilan s'est tenu le mardi 3 avril dernier, avec comme à l'accoutumée de multiples ateliers et activités qui ont pu être réalisées : anglais ludique, expression corporelle, musique, anglais à travers des jeux, arts plastiques, théâtre…



Parlons du théâtre justement, car les activités périscolaires de la seconde période se sont terminées le vendredi 6 avril par un spectacle de qualité créé par deux animatrices avec deux groupes d'enfants. On a ainsi pu assister à un spectacle distrayant, amusant, parfois même désopilant où se sont mêlés humour, dérision, improvisation, arts plastiques (les masques des animaux étaient de toute beauté), danse, avec de temps en temps du spectacle dans le spectacle lorsque les enfants ont eu un trou de mémoire et que même la souffleuse n'avait plus son texte ! Mais la capacité d'improvisation et la complicité des animatrices avec les enfants ont permis de parfaitement gérer la situation en offrant un vrai spectacle pour les nombreux spectateurs présents.



Malgré cette belle réussite, les difficultés de discipline de quelques turbulents sur la seconde période ont découragé nos deux animatrices qui ont décidé de ne pas poursuivre leur intervention sur la dernière période. Cette situation n'est pas isolée et elle est largement partagée par l'ensemble des intervenants qui sont unanimes : il y a eu une forte dégradation du comportement depuis le début de l'année 2018.

Nous ne pouvons nous satisfaire des cette situation et la laisser perdurer, voire empirer. Alors parents, enfants, agissons et dialoguons, faisons-en sorte qu'il y ait de nouveau un minimum de respect, d'écoute, et le TAP restera un temps ludique enrichissant pour les enfants. Après tout, l'Ecoute, le respect d'autrui (a fortiori des adultes) ne sont-elles pas des valeurs importantes à la base du fonctionnement des groupes et plus largement pour la vie en société ?

Nous terminons cet article en remerciant chaleureusement nos deux animatrices de talent qui nous quittent et nous allons accueillir pour la dernière période de nouvelles activités et de nouveaux intervenants, avec le retour du clown, la mise en place d'ateliers de danse et plein d'autres animations.

Alors profitons-en et terminons l'année en beauté …

La commission affaires scolaires

- Vie Associative - Animations

Bibliothèque Municipale

Voici enfin revenus les beaux jours après cet hiver long et pluvieux !

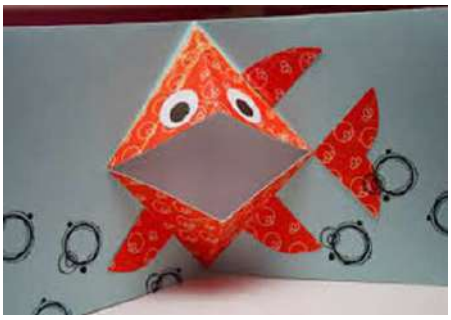
Le temps pour la bibliothèque de vous proposer diverses animations et expositions.

L'exposition sur les épices, encore visible jusqu'au 2 avril, nous a permis de travailler sur les domaines de la perception et des sens avec les scolaires mais aussi de la géographie et de l'histoire.

Nous proposerons à partir du 15 mai **une exposition sur l'Afrique,** plus précisément sur la Côte d'Ivoire, paysages, modes de vie dans les villages, rappels historiques et actualités mais aussi culture, danse et musique, Cette exposition sera l'occasion de manifestations festives dont nous vous reparlerons bientôt.

Nous ferons écho également à l'exposition organisée par la Mairie **autour du 8 mai 1945,** date de la capitulation de l'Allemagne et de la libération.

De nombreux témoignages, documents, récits pour les adultes et les enfants seront proposés en exposition et prêt, L'occasion de rappeler des moments historiques qui ont marqué notre passé et celui du monde.
Enfin nous proposons le samedi 7 avril, **un atelier de réalisation de cartes pop-up.**
Celui de l'an dernier avait rencontré un grand succès. De nouvelles techniques, accessibles à tous, petits et grands, permettront de laisser cours à l'imagination de chacun.
N'hésitez pas à vous inscrire soit par mail soit directement sur place aux heures d'ouverture de la bibliothèque.
Cet atelier est accessible dès 7 ans.







Pour terminer, voici quelques données intéressantes sur la bibliothèque. Elles sont tirées du rapport annuel que nous fournissons à la DLP (Direction de la Lecture Publique) et à la mairie.
10 bénévoles s'occupent de la bibliothèque.
179 lecteurs sont inscrits, 129 sont actifs (emprunts effectués depuis moins de 3 mois).
Notre lectorat est composé de 94 adultes et 35 enfants.
Notre fonds compte 3472 documents dont 2411 nous appartiennent en propre.
Nous avons prêté 1917 documents en 2016.

La commune nous alloue annuellement un budget pour nos achats.
Nous entretenons une collaboration très régulière avec l'école au travers de séances dédiées, le mercredi matin.

En début d'année, la convention de partenariat a été renouvelée entre la bibliothèque, la mairie et la DLP . Cet organisme, qui dépend du conseil général de l'Ain, accompagne 258 petites bibliothèques sur le département.

Depuis janvier, nous bénéficions du passage de la navette tous les 15 jours (3 semaines auparavant), ce qui permet de répondre plus rapidement aux demandes de réservations de nos lecteurs. Nous renouvelons 2 fois par an environ ,400 documents directement sur Bourg.

Si vous souhaitez en savoir plus, nous serons ravis d'échanger avec vous lors de nos permanences.
La bibliothèque est à votre service !

L'équipe

- Vie Associative - Animations

Ecole

Après les vacances de Noël, nous avons commencé l'année avec notre traditionnelle fête des rois.

Les élèves des classes de PS/MS et GS/CP ont confectionné des gâteaux des rois et ils ont invité toutes les classes à partager un moment convivial.

L'année se poursuit avec plusieurs projets :

Grâce aux bénévoles de la Croix Rouge, les élèves de CM2 ont reçu une initiation aux gestes de premier secours.

Les élèves de CP/CE1/CE2/CM1 partiront bientôt en classe verte, au centre EDEN de Cuisery (71). Ils travailleront sur 2 thèmes principaux : l'astronomie et la nature.

Les élèves de la classe de CM1/CM2 feront une sortie scolaire à Lyon, au Parc de la Tête d'Or, le 18 juin.

Les classes de PS/MS et GS/CP se rendront à l'école du cirque de Bourg en Bresse. Ils participeront à des ateliers sur le thème du cirque et ils assisteront également à un spectacle.

Le jeudi 22 mars, nous avons fêté l'arrivée du printemps avec le carnaval de l'école, sur le thème du cirque. La joie, la bonne humeur mais aussi le froid, étaient de la partie !



Pour l'école,

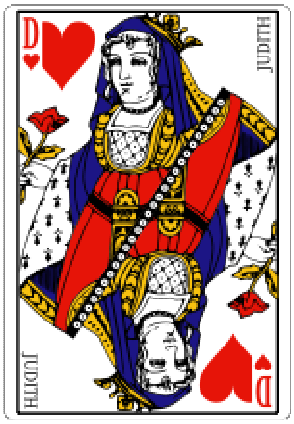
La Directrice

- Vie Associative - Animations

Le Club de l'Amitié

Quelques nouvelles du club, …

Le club a bien repris ses activités du jeudi avec 5 nouveaux adhérents. Nous sommes maintenant 21.



Le repas de début d'année a eu lieu à ''la Bicheronne'' à Fareins.

Nous avons fêté Noël avec la bûche, les rois avec la brioche, la chandeleur avec des crêpes.

Nous avons fêté 4 conscrits : Maurice Favre 90 ans, Mesdames Odile Du Verne et Gabrielle Apruzzese 80 ans et Michèle Marboud 70 ans, tous ont reçu un cadeau.

Si vous souhaitez rencontrer des personnes afin de passer un agréable moment autour d'une partie de belote, de scrabble … , venez nous rejoindre tous les jeudis à 14h à la salle polyvalente.

Lucienne Ansoud

La Chorale ''Les Chanteurs du Val de Mâtre''

Notre Association " Les Chanteurs du val de Mâtre " est très dynamique.

CONCERTS :

Notre déplacement à DIGNA, Jura, prévu initialement en octobre 2017, avait été reporté par les organisateurs, Le Chœur d'Hommes du Bon Pays de Cousance. Ce concert est maintenant prévu samedi 12 mai 2018.

Notre chorale se déplacera donc à Digna le 12 mai, en autocar, pour assurer la deuxième partie de leur concert.

Samedi 02 juin 2018 Eglise de Montmerle sur Saône, à 20 heures.

Concert DUO ROMANTIQUE , avec Frédéric PREBOLIN au piano, et en première partie la Chorale LES CHANTEURS DU VAL DE MATRE.

Organisé par la Commune de Montmerle en partenariat avec l'Ecole de Musique de Montmerle.

Dans le cadre de la fête de la musique, notre prochain concert se déroulera le dimanche 24 juin 2018 à 18 heures à la Chapelle des Minimes à Montmerle sur Saône .

Une deuxième partie sera assurée, par l'Ecole de musique de Montmerle.

Cordialement et à très bientôt.

Les Chanteurs du Val de Mâtre

- Vie Associative—Animations

Amicale des Classes 3 et 8



Vendredi soir après l'enterrement des classes 2 et 7, les 65 conscrits se sont élancés pour le défilé humoristique. MANU avec sa sono a assuré l'animation dans le centre du village et présenté chaque char. Le thème de cette soirée était l'eau, avec les tahitiennes, les pirates, les surfeurs, les marins, les aventuriers, et la croisière s'amuse.

La soirée s'est poursuivie par un bal.

Le samedi les 19 et 20 ans ont continué la tournée des brioches, les 10 ans ont eu un goûter pendant que d'autres conscrits rendaient visite aux plus anciens, Mr GELAS Maurice 85 ans, Mr FAVRE Maurice 90 ans, Mme PASSOT 95 ans.

Le dimanche nous nous sommes réunis au monument aux morts avant les photos.

Ensuite, les conscrits précédés, de la BANDAS ont pu s'élancer au rythme de la musique pour la traditionnelle vague. Le vin d'honneur sous la halle a été suivi du banquet, repas servi par le traiteur 1001 saveurs.



Le bal du dimanche soir s'est terminé par la gratinée.

Lundi, dernier jour, celui du retinton au « Petit Port » avec des 19 et 20 ans qui ont « assuré » jusqu'au bout.



Merci à tous ceux et celles qui ont participé à cette fête intergénérationnelle, et contribué à sa réussite, en achetant des brioches, en venant nous voir, en assurant la sécurité et le service."

- Vie Associative - Animations

Le Sou des Ecoles

Notre LOTO du dimanche 11 mars a remporté un franc succès !! Nous avons compté environ 150 personnes dont une trentaine d'enfants ! Nous félicitons l'heureux gagnant du Spa Gonflable, Mr Coulon Renaud ! Le Loto reste une grande manifestation pour le Sou des Ecoles.

Elle demande beaucoup d'investissement de notre part, nous attendons beaucoup des parents et des commerçants. La plupart ont répondu présents, même si d'année en année nous avons de plus en plus de mal à trouver nos sponsors ! Le principal reste que nous avons passé un moment convivial ensemble !

Notre prochaine manifestation est notre pétanque nocturne le Samedi 26 mai à partir de 17 H !

Nous vous y attendons nombreux ! et avec le Soleil

SOU DES ÉCOLES
MESSIMY-SUR-SAÔNE

Le P'tit théâtre de Messimy

Pour la 4ème année consécutive, le P'tit théâtre de Messimy propose un stage de théâtre et cinéma pour les jeunes de 7 à 16 ans, animé par la comédienne Perrine Jacob et la réalisatrice Sophie Bonnin.

Du 23 au 27 juillet, les jeunes réaliseront une parodie de film d'horreur.

Les réservations se font auprès de Perrine Jacob au 06 78 69 39 24.

Tarif : 125€ la semaine + 5€ d'adhésion à l'association.

Le P'tit Théâtre de Messimy



- Vie Associative—Animations

Les Amis de la Mâtre



Pour la deuxième année consécutive, notre concours de belote coinchée du 20 février a été une belle réussite ou il ne restait plus que la place pour 2 doublettes.

Nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle ainsi que tout le matériel qu'elle nous a mis à disposition.

Merci également à toutes les personnes de Messimy qui sont venues participer au concours et qui par leur présence, ont participé à cette réussite.

Et pour finir, merci à tous les sociétaires qui ont participé au résultat de cette journée ainsi qu'à leurs épouses qui ont préparé les gâteaux.

Merci à tous et rendez-vous en 2019

- - - - - - - - - -

Comme chaque année, Les Amis de la Mâtre ont le plaisir de vous informer que leur

Fête de la pêche

Se déroulera le Samedi 23 juin 2018

Cette manifestation est ouverte à tous et nous vous invitons à venir partager ce moment de détente et de convivialité très sympathique. L'organisation reste la même que d'habitude avec :

Pour les enfants de moins 14 ans :

Pêche + Repas ou repas seul uniquement le midi (tarif enfant)

Pêche seule (**option réservée exclusivement aux enfants**)

Pour les adultes :

Pêche + repas ou repas seul le midi

Possibilité de prendre une carte de pêche supplémentaire l'après-midi, mais cette option est réservée aux personnes ayant pris le repas simple à midi ou le repas + pêche.

Début de la pêche : 9H00 / Nombre de prises : 5 truites maximum

Pour mémoire, la pêche à l'asticot est interdite.

Nous rappelons également que les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Buvette et casse-croûte dès 8H00

Réservations Dimanche matin 17 juin à la salle du presbytère de 10 à 12 heures ou contacter :

Jean-Paul VERGER 392 chemin des Ferrières 01480 Messimy **Tel 04 74 67 88 55 ou 06 42 88 67 58**

Ou Christian FELTRIN 125 chemin de Prénois 01480 Messimy **Tel 06 60 33 71 97**

Nous comptons sur votre présence et nous serons heureux de vous accueillir pour cette journée de détente.

- Vie Associative—Animations

Amicale des classes 2 et 7

Après notre enterrement de classe qui s'est passé dans la joie et la bonne humeur, il faut penser aux prochaines manifestations.

A vos agendas !

- Friture sous la Halle le dimanche 8 juillet à midi. Après-midi détente pétanque, coinche…
- Brocante le dimanche 30 septembre, réservez déjà votre date.

A bientôt

Le Bureau

La Compagnie des Artistes

L'association rappelle sa prochaine exposition annuelle qui aura lieu les 12 et 13 mai prochain, l'invitation est en dernière page de cet info village.

La Compagnie des artistes compte sur votre présence.

Association ADMR – service à la personne



- Côté Pratique … info

Etat Civil

Décès

Ariane LE BIHAN née PRIEUR 17 mars 2018



SMICTOM

Calendrier de rattrapage concernant les collectes des déchets en porte à porte pour le jour férié de 2018:

Lundi 21 mai (Pentecôte) remplacé par le mercredi 23 mai

Veuillez sortir votre bac la veille au soir.



Horaires d'été de la déchèterie: 1er avril au 29 septembre 2018

Lundi	9h00–12h00		14h00–18h00
Mardi	9h00–12h00		14h00–18h00
Mercredi	9h00–12h00		14h00–18h00
Jeudi	9h00–12h00		14h00–18h00
Vendredi	9h00–12h00		14h00–18h00
Samedi		9h00–18h00	

Informations RAPPEL

Commémoration du 8 mai 1945

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Yvette BADOIL Maire, les Adjoints et les membres du Conseil Municipal de la Commune de MESSIMY sur SAONE

Ont le plaisir de vous convier pour la commémoration de la Victoire 1945

Mardi 8 mai 2018 à 11 heures

Rassemblement au Monument aux Morts au Cimetière,

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur sous le préau de la Mairie

- Côté Pratique … info

Informations rappel (suite)

RECHERCHE DE CONTRAT DE COMPLEMENTAIRE SANTÉ POUR LES HABITANTS

Plusieurs Messimiens ont sollicité la municipalité pour bénéficier d'un contrat de complémentaire santé de groupe, à un tarif intéressant pour les habitants de la commune.

Un groupe de travail se penche sur la question actuellement. Dans cet objectif, nous vous transmettons un questionnaire en encart qui nous permettra d'évaluer le nombre de personnes qui seraient intéressées par cette mesure.

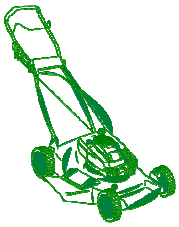
Remplissez ce questionnaire, et remettez-le nous… Vous le trouverez aussi sur le site. Plus nous aurons de retour, plus grande sera la probabilité de pouvoir vous faire une proposition. Nous souhaitons organiser une réunion avant l'été.



L'utilisation d'engins bruyants est autorisée :

-les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 20h
Et
-les samedis de 8h à 12h et de 15h à 20h
Elle est interdite:

les dimanches et jours fériés toute la journée



Pensez à ne pas incommoder vos voisins y compris avec le brulage !

En raison des fêtes de la Pentecôte:

La mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 19 mai 2018



L'Etat simplifie les démarches pour toute demande de carte d'identité ou de passeport

en faisant une pré-demande en ligne

connectez-vous sur

www.demarches.interieur.gouv.fr



Dates, horaires des Messes du Groupement Paroissial à Messimy sur Saône

Dimanche 13 mai à 10h30 et Samedi 23 juin à 18 h

Vous pouvez vous retrouver tous les dimanches matin à Montmerle sur Saône à 10h30
Pour plus de renseignement, veuillez contacter la Paroisse au 04.74.69.33.40 ou 06.15.14.45.29

- A vos plumes

Cet espace reste à votre disposition pour publier des poèmes, des nouvelles, des astuces ...

La commission se réserve le droit de ne pas en accepter la publication.

La N.S.A. a récemment déclassifié l'enregistrement de cette conversation entre Dieu et St François d'Assise, protecteur des écologistes. Bien entendu, toute ressemblance entre ces pratiques américaines et nos habitudes messimiennes serait une pure coïncidence.

- François, toi qui connaît tant de choses sur la nature et le jardinage, peux-tu me dire ce qui se passe en Amérique du Nord avec les pissenlits, les violettes, les chardons et toutes les belles fleurs que j'ai dispersées là-bas, il y a des siècles ? J'avais planifié un jardin parfait, sans entretien. Ces plantes-là poussent dans n'importe quel type de sol, supportent la sécheresse et se multiplient à profusion. Le nectar de ces fleurs attire les papillons, les abeilles et des volées d'oiseaux aux chants mélodieux. Je m'attendais à voir de vastes jardins multicolores à l'heure actuelle, mais tout ce que j'aperçois, ce sont des rectangles verts.

- Ce sont les tribus qui se sont installées là-bas, Seigneur. On les appelle les banlieusards. Ils ont commencé par traiter vos fleurs de « mauvaises herbes » et ils ont déployé beaucoup d'efforts pour remplacer vos fleurs par du gazon.

- Du gazon ? C'est tellement ennuyeux et si peu coloré ! Cela n'attire pas les papillons, ni les abeilles, ni les oiseaux, mais seulement des vers blancs, des pyrales et des punaises. De plus c'est très sensible aux changements de température. Ces banlieusards, comme tu les appelles, veulent-ils vraiment de tous ces tracas ?

- Apparemment, Seigneur, ils dépensent beaucoup d'argent et d'énergie pour faire pousser ce gazon et le maintenir vert. Ils commencent par appliquer des engrais de bonne heure au printemps et ils empoisonnent toutes les autres plantes qui pourraient pousser sur leur gazon.

- Les pluies et la fraicheur printanière doivent faire pousser le gazon très vite. Je suppose que ça rend les banlieusards très heureux ?

- Apparemment non, Seigneur. Dès que le gazon commence à pousser, ils le coupent, parfois deux fois par semaine.

- Ils le coupent, Est-ce qu'ils en font des ballots comme avec le foin ?

- Pas vraiment, Seigneur. La plupart d'entre eux ramassent l'herbe coupée pour la mettre dans des sacs.

- Dans des sacs ? Pourquoi ? Est-ce qu'ils les vendent ? Est-ce une récolte rentable ?

- Pas du tout, Seigneur. Au contraire, ils payent pour qu'on vienne les ramasser.

- Voyons donc, je crois que je ne comprends pas très bien. Tu me dis qu'ils fertilisent le gazon pour qu'il pousse plus vite et quand il pousse bien, ils le coupent et payent pour s'en débarrasser ?

- Oui, Seigneur !

- Ces banlieusards doivent être contents en été, quand nous diminuons les précipitations et que nous montons la température. Cela ralentit la croissance du gazon et doit leur faire gagner beaucoup de temps.

- Vous n'allez pas me croire, Seigneur. Quand le gazon pousse moins vite, ils sortent le tuyau d'arrosage pour pouvoir continuer à couper et à remplir des sacs.

- C'est insensé ! Mais au moins, ils ont conservé quelques arbres...Ca c'était une idée de génie de ma part, si j'ose dire. Les arbres font pousser des feuilles au printemps pour produire une magnifique parure et procurer de l'ombre en été. En automne, les feuilles tombent pour former un tapis naturel qui protège le sol et les racines. De plus, lorsqu'elles se décomposent, elles améliorent le sol et nourrissent les arbres pour faire de nouvelles feuilles. C'est le parfait exemple du recyclage naturel.

- Vous feriez mieux de vous assoir, Seigneur. Les banlieusards ont imaginé un nouveau cycle. Aussitôt que les feuilles tombent, ils les ramassent, les mettent dans des sacs et payent pour s'en débarrasser.

- Mais voyons donc ! Comment font-ils pour protéger les racines des arbres et arbustes en hiver et pour conserver l'humidité du sol ?

- Après avoir jeté les feuilles, ils achètent quelque chose qu'ils appellent du paillis. Ils le rapportent chez eux et l'étalent autour des arbres pour remplacer les feuilles.

- Ah ? Et comment fabriquent-ils ce truc, ce paillis ?

- Ils coupent des arbres et les réduisent en copeaux.

Auteur inconnu

- Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2018

Présents : Y. Badoil – V. Gelas - P. Ruiz – A. Velu - N. Feltrin – P. Brunel – J.C. Mourregot - J.M. Gimaret – T. Michal – C. Fortin - B. Doucet-Bon.
Excusés : C. Beguet – L. Wynarczyk – C. Morateur
Absent : J. Valero
Secrétaire de séance : P. Brunel
Le Conseil Municipal :

- Prend acte que la séance est enregistrée.

A CONNAISSANCE des courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Madame le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :

~ Des riverains du chemin de la Saône informent de la dangerosité de la circulation sur cette voie et plus particulièrement au niveau des numéros 571 et 585, liée à un accroissement des véhicules, à la vitesse, … Les huit signataires sollicitent donc la commune pour prendre des mesures, telles que la création de ralentisseurs ou un sens unique.

EST INFORMÉ des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :

~ la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur cinq transactions portant sur deux immeubles non bâtis sis lieudit « Rue Basse » et chemin de la Saône, et trois immeubles bâtis sis 66 chemin des Sources, 90 allée des Lilas et 265 chemin de la Rivière.

~ le choix du Bureau VERITAS sis à Viriat (Ain) pour réaliser la mission des mesures de qualité de l'air à l'école avec :
* l'évaluation des moyens d'aération pour 192 € HT
* la campagne de mesure des substances polluantes en été pour 1 033 € HT
* la campagne de mesure des substances polluantes en hiver pour 1 272 € HT
soit un coût total de 2 497 € HT (2 996,40 € TTC).

- **AUTORISE,** par 10 voix pour et 1 abstention, Madame le Maire, avant le vote du budget 2018 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017 et d'affecter les dépenses comme présentées.

- **FIXE,** à l'unanimité, le montant du loyer de l'appartement T4 sis 19 allée du Presbytère, entre 600 € (loyer plancher) et 650 € (loyer plafond) et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour arrêter le montant du loyer dans la tranche définie lors de la location du logement.

- **DECIDE,**
  ~ par 10 voix pour et 1 voix contre, d'arrêter le temps d'activité périscolaire et de revenir à la semaine de quatre jours à la rentrée 2018,
  ~ à l'unanimité, de fixer l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire selon la position prise par le Conseil d'Ecole, soit lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures à 16 heures 30.

- **DECIDE,** par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de retenir la Société AXIOVIS pour l'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la commune, avec un coût estimatif de 14 406 € HT et autorise Madame le Maire ou le 2ème adjoint (vice-président de la commission Sécurité) à signer le marché à intervenir et tous documents relatifs à ces travaux.

- **DECIDE,** à l'unanimité, de
  ~ confirmer la création d'un Comité Consultatif d'Actions Sociales,
  ~ de fixer à dix le nombre des membres de ce comité consultatif (5 conseillers municipaux et 5 personnes extérieures)

- de procéder sans recourir au vote à bulletins secrets à la désignation de M. Vincent GELAS – Mme Catherine MORATEUR – Mme Laurence WYNARCZYK – M. Claude FORTIN – M. Pierre RUIZ, comme membres élus du comité consultatif pour l'action sociale,
- de désigner comme personnes extérieures : Mme Anne ZABIOLLE – Mme Véronique GOUTELLE – Mme Lydie SARR – Mme Céline VAGNAT – M. Henri BADOIL.

- **DECIDE**, par 10 voix pour et 1 voix contre,
  - d'accepter la suppression des zones d'assainissement mixte figurant au zonage d'assainissement de la commune,
  - de demander de classer en zone d'assainissement collectif la route de Lurcy, la route de Chaleins et le secteur de l'opération de cœur de village, et en zone d'assainissement non collectif les autres secteurs actuellement en zone mixte,
  - de charger la Communauté de Communes Val de Saône Centre, compétente en assainissement, de procéder à la modification du zonage d'assainissement de la commune de Messimy-sur-Saône sur les bases précitées.

- **SOUTIENT**
  - par 9 voix pour et 2 abstentions, la motion de l'Association des Maires Ruraux de France « pour l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »,
  - par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, la motion de l'Association des maires Ruraux de France « pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés »,
  - par 9 voix pour et 2 abstentions, la motion de l'Association des Maires Ruraux de France « pour le logement : en faveur d'une politique ambitieuse ».

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la communication / culture / animation / jeunes du 18 décembre 2017 ; aux locaux professionnels du 08 janvier 2018 ; aux affaires scolaires du 11 janvier 2018 et aux bâtiments communaux du 22 janvier 2018.

- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints un permis de construire (construction d'une maison individuelle) et cinq déclarations préalables, dont une pour division en vue de construire. Il a été étudié une demande d'un constructeur pour un avant-projet relatif à une construction le long de la RD 933 et son implantation en limite. Il a été porté à connaissance le suivi des dossiers vus et transmis au service instructeur.

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

Séance du 23 février 2018

Présents : Y. Badoil – V. Gelas - A. Velu – N. Feltrin – P. Brunel – J.C Mourregot – J.M. Gimaret - C. Beguet – T. Michal – C. Morateur – C. Fortin - B. Doucet-Bon.
Excusés : P. Ruiz - L. Wynarczyk (pouvoir à T. Michal)
Absent : J. Valero
Secrétaire de séance : N. Feltrin
Le Conseil Municipal :

Prend acte que la séance est enregistrée.

- **A CONNAISSANCE** des courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Madame le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :
  - L'Amicale des Classes 3 & 8 sollicite, dans le cadre de la fête des conscrits du 30, 31 mars et 1er avril 2018, une subvention pour l'animation du vendredi soir lors de la retraite aux flambeaux. Cette animation nécessite la location d'une sono avec podium, qu'il est souhaité installer devant le parvis de l'église.

- Conseil Municipal

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations concernant
  - ~ la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur une transaction portant sur un immeuble non bâti sis lieudit « En Durin ».
  - ~ l'acceptation es devis complémentaires de l'entreprise KARA SARL pour le mur clôture jeux de boules avec un montant de 2 326,82 € HT, duquel sera déduit la moins-value de 1 097,13 € HT, représentant un coût supplémentaire total de 1 229,69 € HT (1 475,63 € TTC),
  - ~ le choix de la SARL SOLEUS de Vaulx en Velin (Rhône) pour le diagnostic et les dossiers d'autorisation de travaux, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée de la commune, au titre de l'année 2018, pour les salles de réunions du presbytère et la salle paroissiale, avec un montant d'honoraires de 775 € HT (930 € TTC),
  - ~ l'acceptation du plan de financement transmis par le SIEA au niveau de l'avant-projet sommaire pour l'alimentation électrique de 6 lots « 68 impasse des Ferrières », présentant un montant de travaux projetés de 7 000 € TTC, avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de 2 916 €,
  - ~ le choix de l'entreprise ROZIER Electricité de Francheleins (Ain) pour l'alimentation électrique des caméras installés dans le cadre de la vidéoprotection sur quatre des six sites, avec un montant de 1 360 € HT (1 632 € TTC),
  - ~ l'acceptation du contrat d'assurance auto-mission des élus et agents proposés par Groupama Rhône-Alpes Auvergne avec une cotisation annuelle de 362,63 € TTC au 1er janvier 2018,
  - ~ l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR proposé par Groupama Rhône-Alpes Auvergne, avec une prime annuelle de 6 395,54 € TTC au 29 janvier 2018 et une date d'échéance du contrat au 1er janvier (suppression de la couverture de l'ex-maison Emprin).

- **APPROUVE,** par 11 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2017 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 241 145,07 €, déficit de la section d'investissement de 85 013,83 €, déficit des restes à réaliser de 27 489,59 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 128 641,65 €.

- **APPROUVE,** par 12 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion de l'exercice 2017 de la commune établi par les Trésoriers.

- **APPROUVE,** à l'unanimité, la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Département de l'Ain et autorise Madame le Maire ou le 3ème adjoint à signer ladite convention de partenariat.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le règlement intérieur de la Bibliothèque municipale.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de déplacement des bénévoles de la Bibliothèque municipale pour se rendre à la Direction de la lecture publique pour des évènements en lien avec la bibliothèque et fixe le montant alloué pour les frais de déplacement à 0,35 € par km.

- **DECIDE,** à l'unanimité,
  - ~ d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel et de services associés, annexée à la délibération,
  - ~ d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
  - ~ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
  - ~ d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Messimy-sur-Saône.

- **DECIDE,** à l'unanimité,
  - ~ d'adhérer à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics du Département de l'Ain,

- d'approuver la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

- **APPROUVE,** à l'unanimité, le nouveau contrat de bail entre Free Mobile et la commune, avec la mise en place d'un pylône treillis sur le même site et autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat de bail.

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la sécurité du 1er février 2018 ; au personnel communal du 05 février 2018 ; aux locaux professionnels du 08 février 2018 et au comité consultatif d'action sociale du 22 février 2018.

- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints de deux permis de construire (construction d'un garage et construction d'un abri) et trois déclarations préalables, de la réception de deux déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour lesquelles une visite de conformité sera réalisée.

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

Séance du 29 mars 2018

Présents : Y. Badoil – V Gelas – P. Ruiz - A. Velu – N. Feltrin – P. Brunel – J.C Mourregot – JM. Gimaret - C. Beguet - T. Michal – L. Wynarczyk - C. Morateur – C. Fortin – B. Doucet-Bon.
Absent : J. Valero
Secrétaire de séance : J.C. Mourregot
Le Conseil Municipal :

- Prend acte que la séance est enregistrée.

- **A CONNAISSANCE** es courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Madame le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance : aucune correspondance à communiquer.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations concernant
  - l'acceptation du plan de financement transmis par le SIEA au niveau de l'avant-projet détaillé pour l'alimentation électrique de 4 logements et 2 commerces « 233 rue du Bourg » présentant un montant de travaux projetés de 29 000 € TTC, avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de 12 083 €,
  - la location du terrain communal, en nature de pré, cadastré section ZK – n° 38 d'une superficie de 21 ares 77 ; situé lieudit « Pré Ruy », sous la forme d'un bail à ferme de neuf années à M. Eric LAUENT, à compter du 11 novembre 2017 pour prendre fin le 11 novembre 2026, moyennant un fermage fixé à 28,24 € au 11 novembre 2017.

- Dans le cadre de la demande de protection fonctionnelle suite assignation en intervention devant le Tribunal de Grande Instance de Paris de Monsieur Pierre RUIZ, 2ème adjoint ; de Mme Agnès VELU, 3ème adjoint et de Madame Nathalie FELTRIN, 4ème adjoint, ces trois élus intéressés ainsi que M. Claude FORTIN sont invités à quitter la salle. Par mesure de précaution et compte-tenu qu'ils sont assignés également devant le Tribunal de Grande Instance, Mme Yvette BADOIL, M. Vincent GELAS et M. Philippe BRUNEL sont également conviés à quitter la salle. Après avoir été désigné, en se basant sur l'ordre du tableau, comme président de séance, M. Jean-Claude MOURREGOT constate l'absence de quorum pour délibérer sur ce point et le renvoi au vendredi 13 avril 2018 à 20 heures 00, séance au cours de laquelle le conseil municipal pourra délibérer sans condition de quorum.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification de l'article 10 du règlement intérieur du restaurant scolaire telle que présentée.

- **DECIDE,** à l'unanimité, d'appliquer un tarif spécifique pour la fourniture d'un panier repas au restaurant scolaire par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé et fixe ce tarif à 50% du montant du prix du repas enfant.

- **DECIDE** de reporter l'avis de l'avis de la commune sur la demande de soutien de la commune de Chaleins en raison de l'absence de l'absence d'information précise sur le projet d'éoliennes.

- **DECIDE,** à l'unanimité,
  - ~ d'attribuer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux cadres d'emplois suivants :
    - * adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint administratif),
    - * adjoints technique territoriaux (adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique),
    - * agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM principal de 1ère classe et ATSEM principal de 2ème classe),
    - * adjoints territoriaux d'animation (adjoint d'animation).
  - ~ d'autoriser l'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux stagiaires et aux contractuels à temps complet ou non complet,
  - ~ de limiter les heures supplémentaires, conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, à 25 heures par mois (semaine, nuit, dimanche ou jour férié),
  - ~ de verser mensuellement l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,
  - ~ de préciser que les heures supplémentaires seront soit indemnisées selon les modalités de calcul définies par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, soit compensées par un repos compensateur. Le choix entre les deux possibilités est laissé à la discrétion de l'autorité territoriale,
  - ~ de fixer au 1er avril 2018 la date d'effet de la présente délibération et d'abroger à compter de la même date la délibération du 31 octobre 2008.

- **DECIDE** de reporter la décision relative à l'aménagement de la route d'Ars.

- **DECIDE**, à l'unanimité,
  - ~ de créer un nouveau site Internet de la commune,
  - ~ d'autoriser Madame le Maire ou le 2ème adjoint à signer tout document relatif à cette création,
  - ~ de prévoir l'inscription au budget 2018 d'une somme de 278 € pour le nouveau site.

- **PREND** connaissance du bilan d'activité 2017 de la bibliothèque municipale.

- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'école du 20 mars 2018.

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la communication / culture / animation / jeunes du 05 mars 2018 ; à l'environnement / économie locale / agriculture du 06 mars 2018 ; aux bâtiments communaux du 19 mars 2018 et à la sécurité du 27 mars 2018.

- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints de deux permis de construire (construction d'un hangar et construction d'un bâtiment à usage privé) et de quatre déclarations préalables, dont une pour une division en vue de construire ; de la confirmation de deux visites de conformité et de l'information de la SAFER concernant la vente d'une propriété lieudit « Au Port ».

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

L'Info-Village est téléchargeable sur le site de la Commune *www.messimysursaone.fr*
Rubrique Info village




Rendez-vous ...
dans 5 ans

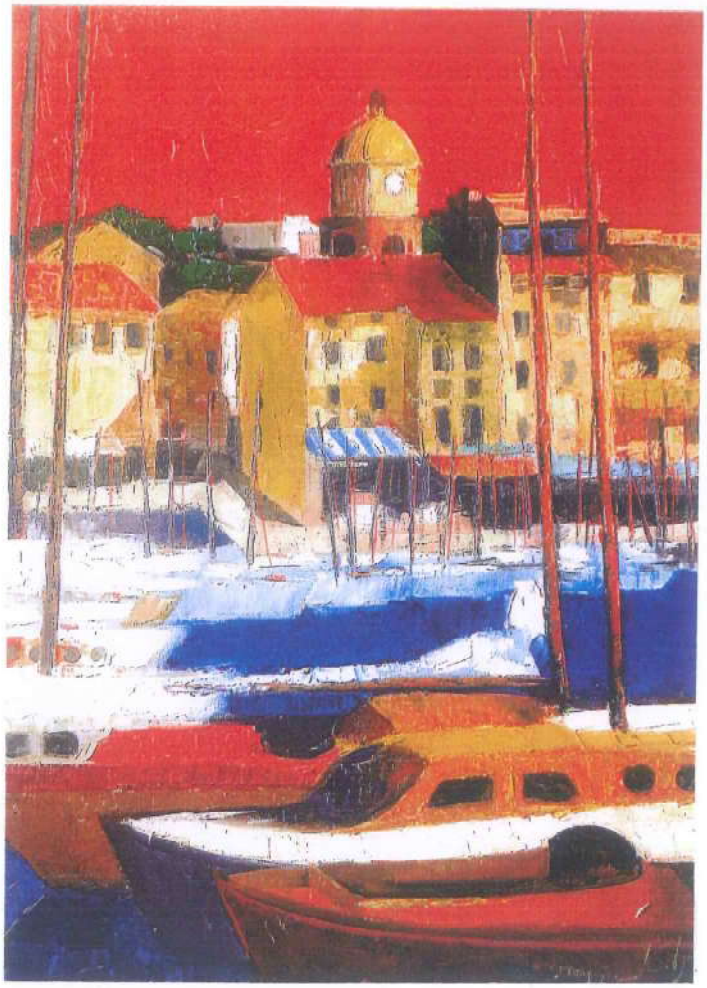
Messimy s/Saône

Expo

12 et 13 mai 2018

de 10h à 18h
Salle Polyvalente

Vernissage :
Samedi à 11h30



Jean Cholet Invité d'Honneur

Bernard Manissier
Maquettiste

"La Compagnie des Artistes"